



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19049598

Je



29 MARS 2019
Greffe

N° d'entreprise : **0808 316 737**

Dénomination

(en entier) : **Intercommunale des Seniors des Communes de la Haute Meuse liégeoise et de la Hesbaye**

(en abrégé) : **INTERSENIORS**

Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue du Centenaire, 400 à 4102 Seraing (Ougrée)**

**Objet de l'acte : AGO 27/06/2018 Désignation d'un réviseur d'entreprise - CA 22/11/2018
Délégations de pouvoirs - CA 22/11/2018 ET CA 18/12/2018 Modification du
Conseil d'administration**

AGO du 27/06/2018 - Renouvellement d'un marché public conjoint de services relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprise.

En vertu de l'article L1523-24 §2 du CDLD, le ou les réviseurs sont nommés par l'assemblée générale parmi les membres, personnes physiques, personnes morales ou entités quelle que soit leur forme juridique, de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau ;

Le Conseil d'administration d'INTERSENIORS du 28 février 2018 décidait :

-DE LANCER un marché public de services conjoint avec la SA RESIDENCE LES LILAS, relatif à la désignation d'un réviseur dans le cadre de l'application de l'article L1523-24§2 du CDLD ;

-DE FAIRE CHOIX de la procédure négociée sans publication comme mode de passation du marché ;

-D'ADOPTER les termes du cahier spécial des charges ;

-D'ARRETER, comme suit, la liste des réviseurs à consulter :

oSPRL VIEIRA, MARCHANDISSE ET ASSOCIES - Route de Liège, 23 à 4560 TERWAGNE (CLAVIER) ;

oNK AUDIT ET ACCOUNTANCY - Nathalie KNEIP - Rue du Bois de la Tombe, 12 à 4560 LES AVINS (CLAVIER) ;

oBDO LIEGE - Rue Waucomont, 51 à 4651 BATTICE ;

oSCPRL BRANKAER Ph. Et Partners - Rue Léon Colleaux, 41 à 6762 VIRTON ;

Une seule offre a été déposée à l'intercommunale dans les formes et délais prévus par le CSCH. Il s'agit de l'offre de la SCPRL BRANKAER Ph. Et Partners - Rue Léon Colleaux, 41 à 6762 VIRTON ;

Deux autres cabinets ont décliné l'offre de remise de prix et le quatrième n'a pas retiré le pli recommandé ;

L'offre reçue rencontre les conditions d'accès ainsi que les conditions de sélection qualitative fixées par le CSCH ;

Les honoraires forfaitaires proposés pour la durée du mandat correspondent à l'estimation prévisionnelle ;

Entendu Madame la Présidente en ses explications ;

7ème RESOLUTION

L'Assemblée générale,

à 44,18 voix « pour », 0 voix « contre » et 4,82 « abstentions »,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

DESIGNE

pour une fonction de commissaire pour une durée de trois ans, la Société Civile BRANKAER Ph. Et Partners, ayant adopté la forme d'une SPRL. Cette société a désigné comme représentant Monsieur Ph. BRANKAER.

CA du 22/11/2018 - Délégations de pouvoirs

Détermination des attributions du Bureau exécutif.

Le Conseil d'administration,

À l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

DELEGUE au bureau exécutif d'INTERSENIORS les compétences suivantes:

Ressources humaines :

-Adoption des mouvements du personnel – (l'embauche, les modifications, les suspensions ou fins de contrat du personnel contractuel temporaire (contrats de remplacement) dans les limites du budget et des barèmes) ;Point

-Approbation des notes de frais ;

-Demandes d'aménagements horaires, congés sans solde... ;

-Demandes de dérogation aux règles en matière de congés ;

-Licenciement motif grave agents contractuels (sauf directeurs) ;

-Préparation du plan annuel des formations ;

Achats et marchés publics

-Lancement et attribution des marchés sur simple facture acceptée (2.000 € à 30.000 € HTVA) ;

Finances

-Suivi des opérations de préparation du budget ;

-Clôtures comptables trimestrielles ;

-Suivi du plan financier « CRAC » ;

-Suivi des indicateurs de performance ;

-Suivi du contrôle budgétaire ;

-Créances irrécouvrables ;

Travaux

-Suivi des dossiers liés aux marchés de travaux 0 à 30.000 € ;

Service interne de prévention

-Examen régulier des causes d'accidents de travail ;

Secrétariat général

-Arrêt des termes des conventions « évaluables en argent » : voir seuil des marchés.

PRECISE que la durée de cette délégation est au maximum de trois ans, renouvelable. Elle sera publiée au Moniteur belge et notifiée aux associés, aux administrateurs et aux éventuels délégués au contrôle. Elle prendra fin après tout renouvellement intégral de conseil d'administration.

Détermination des compétences du Comité de gestion

Le Conseil d'administration,

Statuant à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DELEGUE au Comité de gestion les compétences suivantes :

Ressources humaines

- Décisions de l'assureur-loi

- Décisions en matière de maladies professionnelles

- Demandes d'interruptions de carrière

- Adoption des évaluations des membres du personnel

- Fixation des conditions des recrutements (tous emplois CDI sauf directeurs)

- Désignation des lauréats à l'issue des procédures de recrutement (tous emplois CDI sauf directeurs)

- Préparation des réunions du Comité de négociation et de concertation syndicales

Achats et marchés publics

- Lancement : Tous montants
- Attribution : Entre 30.000 € HTVA et le seuil maximum de la procédure négociée sans publication préalable (144.000 € HTVA pour tous marchés, 221.000 € HTVA pour certains marchés de services)

Finances

- Suivi des opérations de préparation du budget et des investissements
- Clôtures comptables trimestrielles
- Suivi du plan financier « CRAC »
- Suivi de la clôture des comptes annuels avant adoption par CA

Travaux

- Suivi des dossiers liés à tous les marchés de travaux

Service interne de prévention

- Préparation des réunions du CPPT
- Préparation du plan annuel de prévention
- Préparation du plan global de prévention

Secrétariat général

- Préparation du rapport annuel de gestion du CA
- Préparation du plan stratégique et de ses évaluations
- Décision d'ester en justice (si pas possible attendre CA)
- Arrêt des termes des conventions (voir seuil des marchés)

PRECISE que la durée de cette délégation est au maximum de trois ans, renouvelable. Elle sera publiée au Moniteur belge et notifiée aux associés, aux administrateurs et aux éventuels délégués au contrôle. Elle prendra fin après tout renouvellement intégral de conseil d'administration.

Détermination des attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Statuant à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ARRETE, comme suit, ses attributions :

En vertu de l'article L1523 – 18 du CDLD, sauf ceux spécifiquement réservés à l'Assemblée générale et ceux qu'il a décidé de déléguer aux organes restreints de gestion, le CA dispose des pouvoirs les plus étendus.

Il sera notamment compétent, sans que cette énumération soit limitative, pour les matières suivantes:

Ressources humaines:

- Adoption du cadre
- Adoption du statut administratif
- Adoption du statut pécuniaire
- Adoption du règlement de travail
- Fixation des profils de fonction des membres du personnel
- Fixation des règles d'évaluation des membres du personnel
- Licenciement pour faute grave des directeurs contractuels
- Compétences découlant du régime disciplinaire des statutaires
- Admissions à la retraite
- Nominations
- Adoption du plan annuel des formations
- Fixation des conditions des recrutements (emplois CDI directeurs)
- Désignation des lauréats (recrutements directeurs)

Achats et marchés publics:

- Lancement et attribution de tous les marchés dépassant le seuil de la procédure négociée sans publication

Finances:

- Approbation du budget pour renvoi à l'AG
- Approbation des comptes annuels pour renvoi à l'AG
- Toute décision relative à la stratégie de l'intercommunale

Travaux:

- Suivi des dossiers liés aux marchés de travaux à partir de 145.000 € HTVA

Service interne de prévention:

- Adoption du plan annuel de prévention
- Adoption du plan global de prévention

Secrétariat général:

- Adoption du rapport annuel de gestion du CA
- Adoption du plan stratégique et de ses évaluations
- Décision d'ester en justice (et ratification des décisions prises en urgence par le CG)
- Convocation des assemblées générales
- Prise de connaissance du rapport annuel du Comité de rémunération
- Détermination des compétences du comité d'audit (dans le respect des minima fixés par le CDLD)
- Prise de connaissance des rapports du comité d'audit
- Arrêt des termes des conventions (seuil des marchés)
- Projets d'actes authentiques

CA du 22/11/2018 - Cooptation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur communal non réélu (M. G. FRANSOLET/M. JC BARBIER)

(...)

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018, plusieurs administrateurs représentant une commune associée n'ont pas été réélus ou ne se sont plus portés candidats ;

En vertu de l'article L1532-2 du CDLD, ces administrateurs seront démis d'office de leur fonction d'administrateur dès l'installation, le 3 décembre prochain, du nouveau Conseil communal de la commune qui les avait désignés ;

Sur base de l'article 21§2 des statuts d'INTERSENIORS, " en cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir, provisoirement jusqu'à l'assemblée générale prochaine. L'administrateur ainsi désigné achèvera le mandat de son prédécesseur. Le remplaçant est présenté par le/les associé(s) de la catégorie qui avai(en)t présenté l'administrateur dont le mandat est devenu vacant" ;

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'administration de désigner Monsieur Gilbert FRANSOLET, Conseiller communal à SAINT-NICOLAS, en remplacement de Monsieur Jean-Claude BARBIER, qui ne s'est pas représenté aux élections communales ;

(...)

Le Conseil d'administration,

(...)

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

COOPE

Monsieur Gilbert FRANSOLET, Conseiller communal à SAINT-NICOLAS, en remplacement de Monsieur Jean-Claude BARBIER, Conseiller communal à NEUPRE, qui ne s'est pas représenté aux élections communales (...).

CA du 22/11/2018 - Cooptation d'un candidat administrateur en remplacement d'un administrateur CPAS démissionnaire (M. E. VANBRABANT/M. F. BEKAERT)

(...) Vu la démission de Monsieur Francis BEKAERT de son mandat d'administrateur au sein d'INTERSENIORS ;

Considérant que Monsieur BEKAERT représentait le CPAS de SERAING ;

Attendu que sur base de l'article 21§2 des statuts d'INTERSENIORS, " en cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir, provisoirement jusqu'à l'assemblée générale prochaine. L'administrateur ainsi désigné achèvera le mandat de son prédécesseur. Le remplaçant est présenté par le/les associé(s) de la catégorie qui avai(en)t présenté l'administrateur dont le mandat est devenu vacant" ;

Considérant que dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'administration de désigner Monsieur Eric VANBRABANT, Président du CPAS de SERAING, en remplacement de Monsieur Francis BEKAERT ;

(...)

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

COOPE

Monsieur Eric VANBRABANT, Président du CPAS de SERAING, en remplacement de Monsieur Francis BEKAERT ;

PRECISE

que, le cas échéant, l'administrateur coopté remplacera également l'administrateur démissionnaire dans les mandats qu'il occupait au sein des organes restreints de gestion.

CA du 18/12/2018 - Cooptation des administrateurs terminant le mandat des administrateurs démis d'office suite aux élections communales du 14 octobre 2018 (M. S. RIZZO/M. S. TODARO - Mme D. CARBONETTI/M. C. SCIORTINO - Mme S. ROBERTY/Mme AF VALESIO - M. C. TROLIN/Mme M. DUMONT).

(...) Attendu que suite aux élections communales du 14 octobre 2018, plusieurs administrateurs d'INTERSENIORS représentant une commune associée n'ont pas été réélus ou ne se sont plus portés candidats :

- M. Salvatore TODARO, Conseiller communal MR représentant la Ville de SERAING ;
- M. Carmelo SCIORTINO, Conseiller communal Ecolo représentant la Ville de SERAING ;
- Mme Anne-Françoise VALESIO, Conseillère communale PS représentant la Ville de SERAING ;
- Mme Martine DUMONT, Echevine PS représentant la Ville de WAREMME ;

Attendu qu'en vertu de l'article L1532-2 du CDLD, ces administrateurs sont démis d'office de leur fonction d'administrateur depuis l'installation, le 3 décembre 2018, du nouveau Conseil communal de la commune qui les avait désignés ;

Attendu que sur base de l'article 21§2 des statuts d'INTERSENIORS, " en cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir, provisoirement jusqu'à l'assemblée générale prochaine. L'administrateur ainsi désigné achèvera le mandat de son prédécesseur. Le remplaçant est présenté par le/les associé(s) de la catégorie qui avai(en)t présenté l'administrateur dont le mandat est devenu vacant" ;

Vu la délibération du Conseil communal de la Ville de Waremme ;

Vu la délibération du Conseil communal de la Ville de Seraing ;

Le Conseil d'administration,
à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

COOPTE

- M. Samuel RIZZO, Conseiller communal MR à SERAING, en remplacement de M. Salvatore TODARO ;
- Mme Diana CARBONETTI, Conseillère communale Ecolo à SERAING, en remplacement de M. Carmelo SCIORTINO ;
- Mme Sabine ROBERTY, Echevine à SERAING, en remplacement de Mme Anne-Françoise VALESIO ;
- M. Christian TROLIN, Conseiller communal à WAREMME, en remplacement de Mme Martine DUMONT ;

PRECISE

que, le cas échéant, l'administrateur coopté remplacera également l'administrateur démis dans les mandats qu'il occupait au sein des organes restreints de gestion.

CA du 21/03/2019 - Cooptation des administrateurs terminant le mandat des administrateurs démis d'office suite aux élections communales du 14 octobre 2018 (M. V. MIGNOLET/M. M. DENIS - M. R. IACOVIDONATO/Mme V. HENDRICKX)

(...) Attendu que suite aux élections communales du 14 octobre 2018, plusieurs administrateurs d'INTERSENIORS représentant une commune associée n'ont pas été réélus ou ne se sont plus portés candidats :

- M. Michel DENIS, Conseiller de l'Action sociale PS représentant le CPAS de WAREMME ;
- M. Remo IACOVIDONATO, Conseiller communal PS représentant la Commune de GRACE-HOLLOGNE ;

Attendu qu'en vertu de l'article L1532-2 du CDLD, ces administrateurs sont démis d'office de leur fonction d'administrateur depuis l'installation, le 3 décembre 2018, du nouveau Conseil communal de la commune ou du nouveau Conseil de l'Action sociale du CPAS qui les avait désignés ;

Attendu que sur base de l'article 21§2 des statuts d'INTERSENIORS, " en cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir, provisoirement jusqu'à l'assemblée générale prochaine. L'administrateur ainsi désigné achèvera le mandat de son prédécesseur. Le remplaçant est présenté par le/les associé(s) de la catégorie qui avai(en)t présenté l'administrateur dont le mandat est devenu vacant" ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action sociale du CPAS de WAREMME ;

Vu la délibération du Conseil communal de la Commune de GRACE-HOLLOGNE ;

Le Conseil d'administration,
à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

COOPTE

- M. Vincent MIGNOLET, Conseiller PS de l'Action sociale au CPAS de WAREMME, en remplacement de M. Michel DENIS ;
- Mme Viviane HENDRICKX, Conseillère communale PS à GRACE-HOLLOGNE, en remplacement de M. Remo IACOVIDONATO ;

PRECISE

que, le cas échéant, l'administrateur coopté remplacera également l'administrateur démis dans les mandats qu'il occupait au sein des organes restreints de gestion;

FIXE

comme suit la composition du Conseil d'administration d'INTERSENIORS au 21/03/2019 :

Administrateurs représentant les communes associées :

Ville de SERAING :

- Mme Diana CARBONETTI, née le 12-08-1966, domiciliée rue Mabotte, 45 à 4101 SERAING JEMEPPE/MEUSE) – NN 66.08.12-090.22 ;
- Mme Laura CRAPANZANO, née le 19-05-1960, domiciliée rue des Aisemences, 25 à 4100 SERAING - NN 90.05.19-306.79 ;
- Mme Christel DELIEGE, née le 06-07-72, domiciliée rue du Lièvre, 25 à 4100 SERAING – NN 72.07.06-36645 ;
- M. Jean-Louis DELMOTTE, né le 22-02-57, domicilié allée du Beau Vivier, 105 à 4102 SERAING (OUGREE) – NN 57.02.22-339-18 ;
- M. Samuel RIZZO, né le 13-11-79, domicilié rue de la Cité Bergerie, 37 à 4100 SERAING – NN 79.11.13-091.91 ;
- Mme Sabine ROBERTY, née le 13-01-70, domiciliée Rue du Travail, 17 à 4102 SERAING (OUGREE) – NN 70.01.13-330.78 ;

Commune de GRACE-HOLLOGNE :

- Mme Viviane HENDRICKX, née le 25-04-65, domiciliée rue du Vieux Chaffour, 17 à 4460 GRACE-HOLLOGNE – NN 65.04.25-182-73 ;

Commune de NEUPRE

- M. Antoine DELFOSSE, né le 15-09-75, domiciliée allée Marie-Louise, 5 à 4121 NEUPRE – NN 75.09.15-043.78 ;

Commune de SAINT-NICOLAS

- M. Michele ALAIMO, né le 24-08-57, domicilié rue des Enfants, 4 à 4420 SAINT-NICOLAS – NN 57.08.24-349.87 ;
- M. Gilbert FRANSOLETT, né le 19-09-49, domicilié rue Malgarny, 21 à 4420 SAINT-NICOLAS – NN 49.09.19-255-73 ;

Ville de WAREMME

- M. Christian TROLIN, né le 14-03-70, domicilié rue des Peupliers, 11 à 4300 WAREMME – NN 70.03.14-167.31 ;

Administrateurs représentant les CPAS associés :

CPAS de SERAING

- M. Cédric NILS, né le 21-01-74, domicilié rue de la Fontaine, 14 à 4100 SERAING – NN 74.01.21-079.76 ;
- M. Christian SCHNEYDERS, né le 04-09-61, domicilié rue Peetermans, 67 à 4100 SERAING – NN 61.09.04-195.59 ;
- M. Eric VANBRABANT, né le 12-05-71, domicilié rue du Houx, 25 à 4100 SERAING – NN 71.05.12-339.51 ;

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

CPAS de FLEMALLE

- Mme Marie-Hélène JOIRET, née le 22-09-58, domiciliée route de Souxhon, 321 à 4400 FLEMALLE NN 58.09.22-176-57 ;

CPAS de WAREMME

- M. Vincent MIGNOLET, né le 23-05-73, domicilié rue de Grand-Axhe, 46C à 4300 WAREMME – NN 73.05.23-047.55 ;

Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye (CHBA)

- M. Alexandre BERNARD, né le 16-07-39, domicilié voie du Tertre, 1 bte 2 à 4100 SERAING – NN 39.07.16-003-94 ;

- Mme Marie KRUPA HARALAMPIDOU, née le 23-02-53, domiciliée rue du Noyer, 1 à 4120 NEUPRE- NN 53.02.23-272.68

- M. Jose-Antonio LOPEZ-BORGE, né le 22-05-48, domicilié rue Delcour, 7/3 à 4100 SERAING – NN 48.05.22-225.61

- M. Marc SOMBREFFE, né le 10-04-52, domicilié Au Chêne à l'Alôre, 9 à 4400 FLEMALLE – NN 52.04.10-385.47

Membres invités

- Mme Martine SMETZ, Secrétaire générale d'INTERSENIORS ;

- Mme Stéphanie DE SIMONE, Directeur général du CHBA ;

- M. Jérôme DISTER, Administrateur de la SA RESIDENCE LES LILAS.